

M. Fairweather: Pour ce cabinet, ce n'est pas tellement longtemps.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'espère être bientôt en mesure de répondre à cette question. Je regrette d'avoir fait attendre l'honorable député pendant deux ans et demi.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. D. McLelland (Rosetown-Biggar): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Pourrait-il dire à la Chambre et au pays si le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour faire nettoyer les rives du lac Diefenbaker formé par la construction du barrage Gardiner, rives qui sont aujourd'hui polluées et constituent un danger public?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Nous veillons toujours jalousement à préserver la pureté de ce qui porte le nom de Diefenbaker.

L'HABITATION

LA PARTICIPATION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AUX PROGRAMMES DE LOGEMENTS À LOYER MODÉRÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Le ministre sait-il que le gouvernement de la Colombie-Britannique a décidé d'établir un plafond de \$12,000 l'unité, quant à sa participation aux programmes d'habitations à loyer modéré, à Vancouver et dans les environs. Si oui, le ministre a-t-il des commentaires?

J'aimerais demander au ministre si cette initiative du gouvernement de Colombie-Britannique détournera les fonds fédéraux d'habitations à loyer modéré.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je ne l'ai appris que par un article de journal. J'ai aussitôt communiqué avec les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement et j'ai également appelé le ministre provincial compétent en matière de logement.

On a proposé de fixer une moyenne de \$12,000 l'unité domiciliaire. Je n'ai pas pu savoir si cela inclut le terrain, mais il n'y a pas nécessairement de lien avec les \$12,000 pour une unité donnée; il s'agit d'un chiffre approximatif. J'ai demandé de plus amples détails.

Je dois dire, pour ce qui est de ces chantiers en Colombie-Britannique—qui comptent

[M. Fairweather.]

un millier de logements—que non seulement à titre de ministre chargé de l'application de la loi nationale sur l'habitation mais en ma qualité de député de la Colombie-Britannique je me préoccupe spécialement de la question et que ces derniers mois j'ai pressé le gouvernement provincial, par le truchement des municipalités, pour qu'il agisse. Je suis heureux de constater qu'on prend maintenant certaines initiatives. Je pourrais ajouter que des fonds fédéraux sont disponibles pour ces projets.

M. H. E. Gray (Essex-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre du Travail est-il en mesure d'annoncer la date de la conférence fédérale-provinciale spéciale sur le logement qu'il a mentionnée lorsqu'il a parlé de ce sujet, il y a quelques semaines, vu que d'autres initiatives demeurent nécessaire dans le domaine du logement?

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, j'ai dit alors que des invitations seraient lancées avant la fin d'octobre. Au nom du premier ministre, nous avons donc invité les dix premiers ministres provinciaux à assister à une conférence, en leur proposant le 11 décembre comme date.

[Français]

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre du Travail.

Le ministre peut-il nous dire si les premiers ministres des provinces ou leurs représentants qui ont été invités à cette conférence lui ont déjà répondu?

[Traduction]

L'hon. M. Nicholson: Je ne crois pas, monsieur l'Orateur.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'HYPNOTISATION D'UN ACCUSÉ DEVANT UN TRIBUNAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Justice si on lui a signalé la chose assez extraordinaire survenue en Colombie-Britannique, où un accusé a été hypnotisé devant le tribunal. Si oui, a-t-il demandé à ses fonctionnaires d'examiner les faits en cause et de lui présenter un rapport afin que nous puissions décider s'il y a lieu de modifier la loi sur la preuve au Canada pour prévenir le recours à des pratiques iniques?